

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. CHARRIER Alain à M. BAUDRY Claude
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
M. EGRON Jean-François à M. COUTURIER Jean-Louis

Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

**Maison de l'Architecture d'Aquitaine - Subvention de la Communauté Urbaine -
Convention - Décision - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Avec le soutien du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes, la Maison de l'Architecture d'Aquitaine, implantée depuis mars 2009 au « 308 avenue Thiers à Bordeaux », mène de nombreuses actions de promotion et de diffusion d'une culture architecturale contemporaine de qualité.

L'association « Maison de l'Architecture et du Cadre de Vie », qui regroupe 1 700 adhérents a pour but de créer, d'animer et de gérer une structure de promotion large de la profession d'architecte, dotée de services de communication, d'actions culturelles, de formation et de toutes autres prestations de services, leur permettant de renforcer leur place sociale et économique.

Elle organise ainsi différents évènements : expositions, conférences, voyages d'étude en architecture, visites de chantiers et de nouvelles réalisations, mais aussi des actions pédagogiques et des réunions de concertation à la demande des collectivités locales.

La programmation au titre des années 2012 et 2013 des évènements de la Maison de l'Architecture s'inscrit dans une politique de promotion et de valorisation de la production architecturale, du projet urbain et du cadre de vie à Bordeaux et en Aquitaine. Ces évènements se déroulent principalement dans les locaux de la Maison de l'Architecture - 308 avenue Thiers à Bordeaux. Par cette implantation géographique, la Maison de l'Architecture souhaite adresser un message fort en direction de l'ensemble des acteurs locaux et de ses habitants : s'inscrire dans un quartier en mutation et contribuer à la régénération urbaine de la ville en proposant de répondre aux problématiques de réhabilitation et de reconversion d'un patrimoine existant. Son intervention se développe aussi hors les murs du « 308 » par l'organisation de voyages, visites ou évènements tels que les 24h d'architecture organisée pour la 1^{ère} édition à Strasbourg à l'initiative du réseau des maisons de l'architecture.

Les actions de la Maison de l'Architecture visent à accueillir 3 000 à 5 000 personnes par an : professionnels du cadre bâti (architectes, bureaux d'études, fabricants de matériaux, entreprises, bailleurs sociaux, promoteurs, élus et personnels techniques...), réseaux culturels (plasticiens, photographes, sculpteurs, designers...), publics scolaires, étudiants (architecture, paysage, design d'espace...) et curieux d'architecture.

Parmi ces actions, certaines d'entre elles intéressent directement les programmes portés par notre établissement public, notamment l'organisation d'ateliers et débats thématiques (ateliers du PLU,

50 000 logements, espaces publics,...) et la tenue d'expositions publiques concernant des opérations d'aménagement portées par la CUB (Bastide-Niel,...)

Afin de soutenir les actions conduites au titre de l'année 2012 et d'accompagner sa politique d'actions 2013, notre établissement public est sollicité pour apporter un soutien financier d'un montant de 34 000 € décomposé comme suit :

- 19 000 € au titre de 2012
- 15 000 € au titre de l'année 2013

Les budgets prévisionnels fournis par l'association et joints en annexe attestent d'un total des dépenses estimé à 182 616 € HT au titre de 2012 et 177 000 € HT au titre de 2013.

Compte tenu de l'intérêt que la CUB porte aux questions architecturales et d'urbanisme et de notre politique volontariste en matière d'aménagement du territoire, notre établissement public pourrait allouer les subventions sollicitées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention ci-annexée,

VU les pièces justificatives fournies

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de la CUB pour les questions architecturales et urbanistiques,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 34 000 € est attribuée à l'association Maison de l'Architecture décomposée en :

- 19 000 € HT au titre de l'année 2012
- 15 000 € HT au titre de l'année 2013

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec l'association Maison de l'Architecture

Article 3 :

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 - article : 6574 – fonction : 8241 – CRB : UB00 du budget des exercices 2012 et 2013.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 DÉCEMBRE 2012**

PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2012

Mme. CHRISTINE BOST